

Le mot du Président

Mois après mois, le SIAO-Hérault prend progressivement sa place. Nous ne vivons plus au temps des estimations à la va-vite, les décisions politiques ont besoin d'arguments concrets, de chiffres précis vérifiables et vérifiés. Au-delà de notre rôle d'orientation et d'animation du secteur, la réalisation de ces chiffres et leur analyse pour le secteur A.H.I. complète notre tâche sur le département.

L'Hérault est véritablement en manque de réponses aux besoins des personnes « sans chez soi » ou en grande difficulté. L'action du SIAO doit permettre de chiffrer précisément l'ampleur de cette carence.

Si le SIAO peut être perçu comme une strate supplémentaire, il s'efforce toutefois de simplifier le plus possible les différentes démarches tant pour les partenaires que pour les publics accompagnés et agit dans une volonté de rendre visible les besoins de terrain.

Aussi, il appartient à chacun des acteurs des dispositifs A.H.I. de contribuer à ce travail de chiffrage des besoins réels. Nous avons conscience de l'effort demandé à chacun pour s'adapter aux exigences de cette organisation autour de l'application informatique « SI-SIAO », d'en comprendre la rigueur d'utilisation. Mais c'est à ce prix que nous serons demain en capacité de demander avec force les moyens correspondants à la réalité de notre territoire.

Bernard FABREGUETTES

Le SIAO-Hérault vous propose dans cette lettre d'information, quelques éléments statistiques du 1^{er} semestre 2016, ainsi qu'une présentation de la nouvelle résidence sociale Adoma « L'Alternance »

Présentation de la résidence sociale « L'Alternance » ADOMA à Baillargues

Ouverte depuis août 2016, la résidence propose 111 T1' autonomes de 20 à 25m² entièrement équipés et meublés. Elle s'adresse en priorité à des jeunes actifs pouvant être en mobilité professionnelle, 50 logements sont réservés à de jeunes apprentis effectuant leur formation au CFAI.

34 logements relèvent du contingent préfectoral et les orientations sont réalisées par le SIAO-Hérault. Les autres logements relèvent de contingents gérés par Ciléo et le Conseil Départemental.

Les critères d'admission seront définis à partir des paramètres suivants :

- Recherche d'un logement temporaire dans le cadre d'un cursus scolaire, d'un emploi ou d'une formation.
- Mutation professionnelle sur Baillargues et alentours
- Situation d'hébergement précaire, chez un tiers ou en habitat insalubre
- Situation de rupture économique et/ou familiale.
- Jeunes sortant d'une structure d'hébergement d'urgence ou d'insertion, engagés dans une démarche d'insertion professionnelle.

Dans tous les cas une démarche d'insertion professionnelle doit être engagée.

La résidence est située dans la Zone d'Activité Aftalion à Baillargues, mitoyenne au centre de formation des apprentis de l'industrie. La commune de Baillargues s'est dotée d'un pôle multimodal qui permet de rallier Montpellier en moins de dix minutes avec un train toutes les 30mn en période de pointe et un par heure le reste de la journée.

La résidence « L'Alternance » est gérée par une équipe de professionnels présente toute la semaine.

La résidence propose des logements totalement meublés, cette solution permet de s'installer rapidement sans engager de frais importants ; uniquement le dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance totale soit 417,28€ (tarif appliqué en 2016).

Les logements sont proposés à titre temporaire : un an renouvelable une fois. La redevance mensuelle comprend : le loyer et les charges, les prestations telles que le blanchissage des draps, les équipements et meubles mis à disposition dans le logement. L'ensemble des logements est éligible à l'APL.

Le SIAO réalise son site internet

Merci de faire remonter vos attentes et besoins avant le 15 décembre à :

siteweb@siao34.org

1^{er} semestre 2016 - Données d'observation sociale de l'activité du SIAO

Volet urgence / Activité du 115	1^{er} trimestre 2016	2nd trimestre 2016	Tendance*
Appels entrants	14 161 157 appels / jour	12 116 134 appels / jour	-14%
Appels décrochés	13 152	11 465	-13%
Appels concernant une demande d'hébergement ou prestation	7902 87 appels /jour	6605 73 appels /jour	-16%
Demande d'hébergement	4 412	4562	+3%
<i>Réponse positives</i>	1490	1519	+2%
<i>Réponses négatives</i>	2919 soit 66%	3043 soit 67%	+4%
Nouveaux appelants	844	828	-2%
Ménages en demande d'hébergement	1052	999	-5%
Personnes en demande d'hébergement	1363	1332	-2%
<i>Nombre de personnes ayant eu une réponse négative**</i>	1179	1208	+2%
<i>Nombre de personnes ayant eu une réponse positive**</i>	455	341	-25%
Mises à l'abri hôtel 115	843 nuitées	1181 nuitées	+40%

*Evolution de l'activité par rapport au trimestre précédent

**Une même personne peut avoir eu une réponse négative puis une réponse positive.

Quelques éléments de définitions :

Les appels entrants et les appels décrochés sont des données fournies par France télécom.

Le différentiel entre appels entrants et les appels décrochés est constitué des appels non décrochés et des appels dissuadés (=ceux qui n'ont pu aboutir du fait de l'indisponibilité des lignes).

Parmi les appels décrochés, on trouve :

- ✓ les appels qui concernent une demande d'hébergement ou de prestation
- ✓ les appels polluants (blagues)
- ✓ les appels non destinés au 115 (erreurs de numéro)
- ✓ les abandons

Activité du 115

Le nombre de demandes d'hébergement a augmenté de 26% entre le 1^{er} semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016.

Pour rappel certains dispositifs de mise à l'abri nécessitent un rappel quotidien pour renouveler la demande (mise à l'abri hôtelière ou dans le cadre de la mobilisation hivernale et dispositif Jules Guesdes - à noter que celui-ci a fermé en août 2016).

La proportion des réponses négatives a légèrement augmenté passant de 62% en 2015 à 66% au 1^{er} semestre 2016. Cette hausse peut s'expliquer par la hausse des demandes d'hébergement et par le fait que le nombre de places d'hébergement d'urgence n'a pas augmenté.

Les motifs de non-attribution :

- L'absence de places disponibles : 39%
- L'absence de places adaptées* : 25%
- Le demandeur n'a pas rappelé : 12%
- Refus du demandeur** : 8%
- Autres : 16% (dont fin de prise en charge, autre solution trouvée, refus de la structure).

* Du fait de la composition familiale ou de la présence d'animaux. Ex : Le demandeur est un homme et une place femme est disponible.

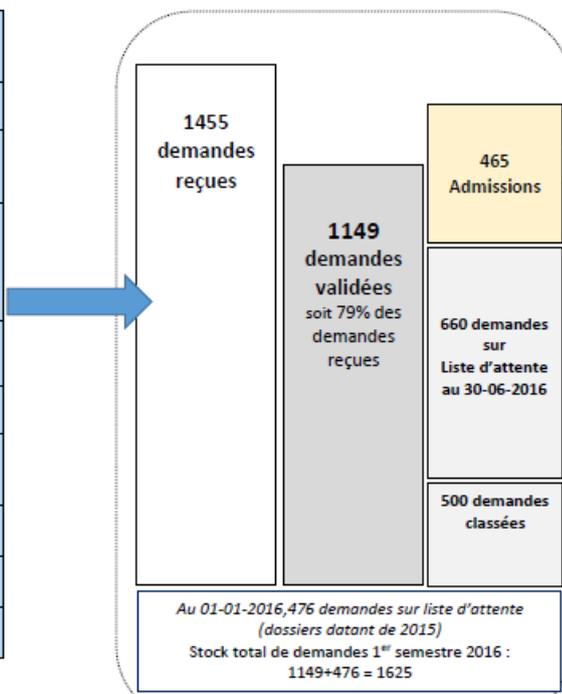
** La majorité des refus demandeurs sont liés à un refus d'éloignement de Montpellier. La répartition des demandes d'hébergement en fonction de l'origine de l'appel montre que 89% des appels pour des demandes d'hébergement proviennent de Montpellier, 5% de Béziers, 3% de Sète et 2% d'autres territoires.

1^{er} semestre 2016- VOLET INSERTION

Traitement des demandes reçues au SIAO

Motif de la demande

Fin d'hébergement chez des tiers-amis	19%
Sortie d'hébergement	12%
Séparation ou rupture des liens familiaux	11%
Difficultés à se maintenir dans le logement (insalubre, inadapté)	9%
Dort dans la rue	9%
Expulsion locative	8%
Violence familiales-conjugales	7%
Sortie de détention	6%
Fin d'hospitalisation	3%
Autres*	16%



Répartition des admissions en nombre de ménages

Types de dispositifs	Nb d'admissions de ménages
Stabilisation	35
CHRS	151
Appartement-relais	102
Hôtel social	30
Résidence sociale	40
Maison-relais/ Pension de famille	24
Sous-location avec bail glissant	37
Sous-location sans bail glissant	9
Intermédiation locative (IML)	37
IML avec bail glissant	0
Résidence accueil	0

*Dont arrivé en France, fin de prise en charge CD, sortie dispositif asile, rapprochement du lieu de travail, regroupement familial, fin d prise en charge ASE

Les demandes :

1455 ménages en demande d'hébergement d'insertion ou de logement adapté soit 2734 personnes.
79% des demandes reçues au SIAO ont un avis favorable

Les admissions :

Au 1^{er} semestre 2016, 465 admissions recensées sur SI SIAO.
Les admissions directes représentent 10% des admissions totales.
Il est à noter que la résidence accueil est un dispositif de logement pérenne, il y a donc peu de disponibilités.
L'intermédiation locative avec bail glissant est un dispositif dont le nombre est en forte diminution (quelques logements à Sète) et de fait il n'y a pas eu d'admissions sur ce dispositif.

Ménages en attente d'une proposition d'hébergement ou de logement adapté :

Au 1^{er} juillet 2016, 660 ménages étaient en attente d'une proposition d'hébergement ou de logement adapté.

L'application SI-SIAO permet l'instruction des demandes par les travailleurs sociaux instructeurs, le traitement des dossiers par le SIAO et leur envoi auprès des structures, elle est aussi un outil d'observation sociale.

Les données saisies par les différents utilisateurs doivent permettre une meilleure connaissance des publics.

Des réunions d'actualisation et de suivi ont lieu chaque mois au SIAO pour les différents utilisateurs :

- Utilisateurs hébergement-logement
- Et depuis juillet 2016, pour les utilisateurs premier accueil (les instructeurs).

Un mail informe les travailleurs sociaux déjà formés de la tenue de ces réunions d'actualisation.

Pour toute demande de formation à SI-SIAO, contactez le SIAO-Hérault par mail au secretariat@siao34.org